



## arrêt de travail d'un jour après 1h de travail

Par **coralie69**, le **13/10/2009** à **16:20**

bonjour,

je travail sur une plateforme téléphonique bancaire.

je suis arrivée un matin très fatiguée et malade, au bout d'une heure un quart je suis rentrée chez moi sans aller voir de medecin.

mon responsable me demande un arrêt de travail ou de poser une journée.

je me pose la question suivante :

1h15 travaillée ne vaut-elle pas une journée due ?  
suis-je donc dans l'obligation de "poser" cette journée ?

merci de vos réponses